

Sommaire : « Refondation » & plan d'accompagnement des acteurs et territoires - lutte contre l'habitat indigne - mobilisation du foncier public - brèves ...



Agenda

Mercredi 14 septembre à Paris
4^{ème} journée nationale d'échange sur le droit au logement opposable

Mercredi 21 septembre à Paris
14^{ème} journée nationale d'échanges des correspondants du Chantier national prioritaire

Mardi 27 au Jeudi 29 septembre à Bordeaux
Congrès de l'Union sociale de l'habitat (USH) sur le thème "Crise économique, mutations sociales : les Hlm au coeur de la réponse" au Parc des expositions Bordeaux-le-lac

Mardi 27 & Mercredi 28 septembre à Paris
Congrès de l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS)

du Lundi 26 septembre au Vendredi 28 octobre à Paris

« Changer de reg'Art » Exposition à la DiHal d'oeuvres d'usagers du Foyer Notre-Dame des sans-abri de Lyon

Mardi 4 octobre à Orléans
Interrégionale Logement d'abord Pays de Loire / Centre / Poitou-Charentes / Limousin

Mardi 4 octobre à Ivry-sur-Seine
Rendez-vous de l'ADIL du Val-de-Marne sur le thème « lutte contre l'habitat indigne : du repérage au tribunal. Les conditions de l'efficacité »

Jeudi 6 octobre à Paris
Atelier de la DiHAL sur le thème « Les personnes sans-abri dans l'espace public des gares, des stations de métro et des aéroports »

Vendredi 7 octobre à Lille
Interrégionale Nord-Pas-de-Calais / Picardie

Mardi 11 octobre à Paris
Colloque de la Fondation Abbé Pierre consacré à la lutte contre l'habitat indigne « En finir avec l'inacceptable »

Mercredi 12 octobre à Lyon
Interrégionale Rhône-Alpes / Auvergne / Bourgogne

Jeudi 13 octobre à Paris
Interrégionale Ile-de-France

Jeudi 20 octobre à Rennes
Interrégionale Bretagne / Haute et Basse Normandie

Jeudi 3 novembre à Paris
Atelier de la DiHAL sur le thème « l'hébergement et l'accès au logement des familles à structure atypique et des travailleurs immigrés vieillissant »

Jeudi 10 novembre à Strasbourg
Interrégionale Lorraine / Alsace / Franche-Comté / Champagne Ardennes

Edito

« **Le dialogue d'abord !** » : tel pourrait être le mot d'ordre des Assises inter-régionales qui vont se tenir dans toute la France jusqu'à la fin de l'année, et qui réuniront services de l'Etat, acteurs de terrain, représentants associatifs, bailleurs. Tel pourrait être plus généralement le mot d'ordre du plan d'accompagnement de la refondation du dispositif d'hébergement et d'accès au logement engagé par le gouvernement. Le dialogue d'abord, cela veut dire que loin de taire les inquiétudes et les dissensions, nous souhaitons susciter le débat et faire de ces Assises l'occasion d'échanges vifs, constructifs et sincères. Loin d'imposer une vision univoque de la réforme, ces rencontres devront permettre de lever les incompréhensions qui y sont liées. A commencer par les incompréhensions relatives au concept de « logement d'abord », encore insuffisamment expliqué et dont les termes laisseraient entendre que l'accompagnement de la personne serait devenu secondaire, ce qui est tout sauf l'objectif de la refondation. Nous souhaitons également que ces rencontres contribuent à lever les inquiétudes inhérentes au changement, qui plus est dans un contexte de crise économique et de risques lourds pesant sur le dispositif d'hébergement et d'accès au logement. Ce contexte particulièrement anxiogène doit au contraire nous inciter à surmonter les oppositions simplistes (urgence sociale contre dette publique, hébergement contre logement...) et à nous rassembler autour des objectifs fondamentaux de la refondation, à savoir l'amélioration de la prise en charge des personnes les plus fragiles vers toujours plus de dignité et d'humanité.

Alain Régnier

préfet, délégué interministériel
pour l'hébergement et l'accès au logement
des personnes sans-abri ou mal logées



Présent
pour
l'avenir

La « Refondation » : zoom sur le plan d'accompagnement des acteurs et des territoires

La refondation de la politique d'hébergement et d'accès au logement est désormais engagée depuis plus de 18 mois. Elle représente un profond changement, tant dans la manière d'aborder la question de la prise en charge des personnes sans abri ou mal logées, que dans les pratiques professionnelles, et ce pour l'ensemble des acteurs concernés, qu'ils travaillent dans l'administration, les associations, les organismes d'HLM, les collectivités. Comme tout changement, la refondation suscite naturellement des inquiétudes et des questions qui portent à la fois sur le sens (qu'est-ce que veut dire le principe du « logement d'abord », qu'implique-t-il pour les personnes accueillies comme pour les professionnels qui les accompagnent ?), et sur le point d'arrivée de la réforme (quel sera demain le nouveau paysage de l'hébergement et du logement, qu'il soit ordinaire ou d'insertion, quels seront les moyens mobilisés, quelles nouvelles pratiques seront mises en œuvre ?) Le secrétaire d'Etat au logement, les directions d'administration centrale et la DiHal ont bien perçu ces inquiétudes, ces questionnements et parfois les oppositions. C'est pourquoi il a été décidé de concevoir et de mettre en œuvre un plan d'accompagnement des acteurs et des territoires, qui vous est détaillé ici.

Un plan d'accompagnement pour quoi faire ?

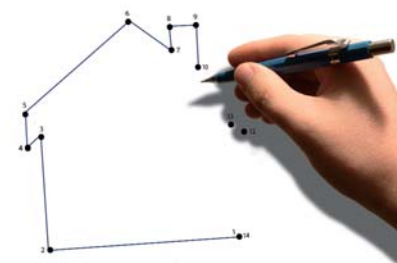
Il s'agit tout d'abord de permettre à chacun de comprendre le sens et les implications de la stratégie du logement d'abord. Au niveau européen déjà, on constate qu'il n'y a pas une conception unique de ce principe « Housing first », les différentes approches allant d'un simple aménagement des parcours raccourcissant ou réduisant le nombre d'étapes de la rue au logement, jusqu'aux positions les plus radicales, supprimant tout recours à l'hébergement. Le plan d'accompagnement, et, notamment, les Assises du logement d'abord, seront l'occasion de partager et de débattre des différentes approches pour parvenir à définir un modèle « à la française », tenant compte de la manière dont les réponses se sont constituées dans le temps dans notre pays. Un autre objectif assigné à ce plan est d'accompagner la mise en œuvre sur le terrain des actions structurantes déjà engagées, et qu'il faut consolider : les Services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO), les Plans départementaux pour l'accueil, l'hébergement et l'insertion (PDAHI), la mobilisation des contingents, la mise en place des Commissions de coordination des actions de préventions des expulsions locatives (CCAPEX), les référentiels, l'accompagnement vers et dans le logement, etc... Il est également nécessaire de renforcer l'animation des réseaux, ceux de l'hébergement et ceux du logement ordinaire ou d'insertion, de redéfinir ou revisiter les modes de gouvernance, d'accompagner, avec l'ingénierie nécessaire, une transformation progressive de l'offre d'hébergement pour aller dans le sens du logement d'abord. Enfin, le changement ne pourra être durable et profitable que si l'ensemble des acteurs, dans la diversité de leur rôle et de leur positionnement, avance dans un même mouvement et une même dynamique. C'est pourquoi le plan s'appuie sur les fédérations et les têtes de réseau associatives, afin qu'elles jouent pleinement leur rôle d'information, de relais, de proposition, voir de contradiction. Des moyens financiers ont été dégagés par la DGCS pour les aider dans ce rôle.

Les 3 axes du plan

Développer une culture commune du logement d'abord : à partir d'un document, qui constitue une première définition de principe et de ses implications, document qui a fait l'objet d'une concertation et d'un débat au sein du comité de la refondation, il a été décidé d'organiser les assises du logement d'abord, qui vont se dérouler dans les régions de début octobre à mi-novembre 2011, et se concluront par une journée nationale à Paris au cours de la première quinzaine de décembre. Cet axe comprend également un volet formation qui devrait s'enrichir progressivement. Dans un premier temps, il comporte une journée de sensibilisation organisée par l'Ecole nationale des ponts : « le logement d'abord et son implication » (Paris 20 septembre 2011), et un premier cycle de formation début novembre confié à l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP - Rennes les 2, 3 et 4 novembre 2011).

Consolider les outils de la refondation dans le cadre d'une approche intégrée : cet axe comporte la mise en œuvre d'une démarche visant à articuler, sur trois territoires ciblés, les différents outils (référentiel national de prestations, enquête nationale des coûts, contractualisation) qui vont structurer la relation contractuelle entre l'Etat et les associations. Il inclut également la démarche confiée à la DiHal afin de mieux connaître et à valoriser le champ du logement accompagné, c'est-à-dire l'ensemble des structures et dispositifs qui se situent au carrefour de l'hébergement et du logement. Une étude, confiée au cabinet « Fors recherche sociale » va permettre d'établir un état des lieux du secteur. Il concerne enfin la consolidation des outils de la refondation : SIAO, PDAHI, MOI, mobilisation des contingents, soit par des propositions de formation/information, soit par la production de guides méthodologiques.

Appui aux acteurs & évaluation : cet axe concerne l'appui qui sera apporté à 10 territoires pilotes, retenus à l'issue d'un appel à candidature lancé à la mi-juillet, afin de renforcer une démarche territoriale collective et un approfondissement de la mise en œuvre



Témoignage d'Annick Portes, directrice départementale de la cohésion sociale (DDCS) du Morbihan, sur la mise en œuvre du SIAO dans son département

Bilan ? Il est un peu tôt pour faire le bilan de l'action du SIAO. Toutefois, sa création sur le territoire du Morbihan a d'ores et déjà renforcé les liens entre les deux associations qui gèrent les dispositifs d'hébergement et qui ont créé l'association Solidep 56 pour mettre en place et gérer le SIAO. L'accueil des usagers reste de proximité sur les 5 territoires du PDAHI dans lesquels un référent SIAO a été nommé. Le SIAO centralise les informations relatives aux demandes d'hébergement et de logement et aux structures d'hébergement/logement (places disponibles, personnes en attente, personnes hébergées). L'harmonisation des pratiques de l'ensemble des territoires a également beaucoup progressé notamment en ce qui concerne les évaluations, les procédures et les outils de travail. Une fiche d'évaluation a été réalisée ainsi qu'un répertoire des partenaires sur chaque territoire.

Partenariats et coopération ? Le SIAO coopère avec l'ensemble des acteurs de la veille sociale à l'insertion (logement, activité, santé) par territoire. Des réunions de régulation et de coordination avec les partenaires de la veille sociale et des commissions d'évaluation des situations complexes par territoire se mettent en place.

Accès au logement ? Le SIAO du Morbihan peut avoir recours à divers dispositifs d'accès au logement : les CHRIS insertion, les résidences sociales, les pensions de famille, les FJT, les logements ALT bénéficiant d'un accompagnement social car couplé avec le FSL, le bureau d'accès au logement, la charte d'accès au logement, et l'AVDL (accompagnement vers et dans le logement).

Connaissance des besoins ? Dès 2010, une grille d'évaluation a été réalisée en attendant la mise à jour du logiciel dans sa fonction SIAO afin d'avoir une meilleure connaissance du public. Les données sont remplies progressivement dans le logiciel par les 5 antennes SIAO, l'objectif étant que le logiciel soit performant à partir de 2012.

Objectifs à l'horizon 2012 Ils sont multiples : **La poursuite de l'enregistrement** des données dans le logiciel tant pour l'urgence que pour l'insertion. Ce travail est réalisé en collaboration avec la DDCS notamment pour ce qui concerne la partie statistique. **La convention de partenariat** entre les différents acteurs et les protocoles à formaliser : collectivités territoriales, CCAS, plateforme régionale des demandeurs d'asile, équipes mobiles... **La communication aux partenaires** et usagers par la réalisation d'une plaquette notamment. **La réflexion sur le référent unique** à amorcer.

du logement d'abord. Les enseignements tirés du travail mené sur ces sites seront capitalisés et restitués à l'ensemble des régions et départements.

Un plan avec qui ? Et piloté par qui ?

Le plan d'accompagnement est piloté et mis en œuvre par la DiHal, la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP), avec un important appui technique et méthodologique de l'Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA). Les associations FNARS et la Croix-Rouge d'une part, l'UNAFO, la Fédération des PACT et la FAPIL d'autre part, ainsi que l'Union sociale pour l'habitat (USH), ont accepté de mobiliser leurs réseaux et leurs adhérents pour accompagner ce programme. Il importe en effet de substituer à une démarche qui a été jusqu'à présent surtout descendante, une approche transversale et ascendante. Par ailleurs, les membres du comité de la refondation sont invités à suivre le déroulement de ce plan.

Des moyens...

Outre la mobilisation de ses services, l'Etat a mobilisé des moyens particuliers pour ce plan, permettant notamment le financement des interventions de l'Ansa, ou l'attribution de crédits d'ingénierie en appui de l'appel à candidatures, ou encore le financement des actions menées par les fédérations et têtes de réseau associatives.

Et des perspectives...

Le plan d'accompagnement des acteurs et des territoires 2011-2012 est une première étape, importante et nécessaire, dans le processus au long cours qui doit permettre de piloter et soutenir le changement. La refonte de la politique de l'hébergement et de l'accès au logement illustre la volonté de rénover profondément ce secteur, en s'inspirant des expériences étrangères, en tenant compte des acquis d'une expérience longue de plusieurs décennies, et en proposant comme postulat que chacun œuvre en définitive pour un meilleur service rendu à l'usager. C'est pourquoi il importe que ce plan associe autant que possible, et sous des formes qui restent peut-être à inventer, les usagers qui doivent rester au cœur des préoccupations et des débats. Enfin ce plan n'est pas figé il pourra évoluer et être réadapté en fonction des besoins nouveaux qui ne manqueront d'émerger.

Vient de paraître...

Les SIAO sont un élément clé de la Refondation. En voici un annuaire présentant département par département les opérateurs associatifs retenus pour conduire cette mission. Document disponible sur simple demande à : contact.dihal@developpement-durable.gouv.fr



Les assises inter-régionales du logement d'abord

Une série de rencontres inter régions pour accompagner la refondation dans les territoires

Mardi 4 octobre à ORLEANS (régions concernées : Pays de Loire / Centre / Poitou-Charentes / Limousin) **Vendredi 7 octobre à LILLE** (régions concernées : Nord-Pas-de-Calais / Picardie) **Mercredi 12 octobre à LYON** (régions concernées : Rhône-Alpes / Auvergne / Bourgogne) **Jeudi 13 octobre à PARIS** (région concernée : Île-de-France) **Jeudi 20 octobre à RENNES** (régions concernées : Bretagne / Haute et Basse Normandie) **Jeudi 10 novembre à STRASBOURG** (régions concernées : Lorraine / Alsace / Franche-Comté / Champagne Ardennes) **Jeudi 17 novembre à MARSEILLE** (régions concernées : Paca / Languedoc-Roussillon / Corse)

Reste à définir la date pour **BORDEAUX** (régions concernées : Midi-Pyrénées / Aquitaine)

Les assises nationales se tiendront le vendredi 9 décembre à Paris, au Palais Bourbon (Assemblée Nationale).



« Un chez-soi d'abord » : les premières personnes logées

Le programme « Un chez-soi d'abord » vise à expérimenter sur 4 sites en France (Lille, Marseille, Paris, Toulouse) l'accès direct à un logement autonome pour les personnes sans-abri souffrant de troubles psychiques sévères

Après une année 2010 consacrée à l'élaboration des projets, l'année 2011 a été marquée par le lancement opérationnel sur les sites. Une fois les équipes d'accompagnement et de recherche constituées, les premières accès au logement ont pu commencer. Début septembre, quatre personnes étaient d'ores et déjà logées sur Marseille. Elles ont pu bénéficier d'un logement le jour même de leur intégration dans l'expérimentation. L'équipe pluridisciplinaire a commencé l'accompagnement facilitant ainsi le maintien dans le logement. Tous les aspects de la vie (sociale, santé, loisir, professionnel, ...) pourront être abordés au gré des choix de la personne. Sur Lille et Toulouse, les équipes sont opérationnelles et les premiers locataires devraient être installés dans leur logement d'ici la fin septembre. Les trois équipes ont bénéficié d'une formation commune en juin 2011 au cours de laquelle elles ont pu échanger avec leurs homologues canadiens, Paula Goering, membre de la commission de la santé mentale du Canada, et Sam Tsemberis, fondateur du programme « Pathways to Housing » dans les années 90-91, dont s'inspire le programme français. L'adaptation d'un

modèle nord-américain au contexte français est d'ailleurs un des aspects traités par l'équipe de recherche française. Sur chaque site, les liens avec le droit commun sont importants que ce soit pour les aspects sanitaires, sociaux mais aussi l'intégration dans la vie du quartier. A ce titre, les collectivités locales sont, sur tous les sites, des partenaires importants et elles ont marqué lors des comités de pilotage régionaux leur intérêt pour cette expérimentation. Paris va commencer l'expérimentation en Janvier 2012. Les porteurs de projet sont en cours d'identification par les services de l'Etat. Au total sur les 3 ans que va durer l'expérimentation, ce sont 800 personnes qui seront concernées par le programme dont 400 personnes qui seront directement logées. Sur chaque site, 7 personnes en moyenne, accéderont à leur logement chaque mois.



Mobilisation du foncier public

Le programme 2012 – 2016

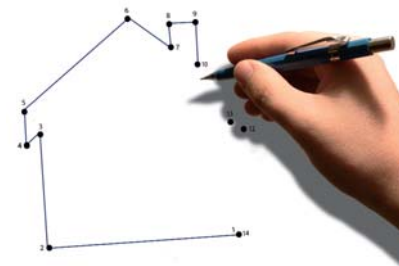
Le bilan à mi-parcours du programme national de mobilisation du foncier public en faveur du logement validé par le Cidol pour la période 2008-2012 (cf. lettre n°2 de la DiHAL de mai 2011) fait ressortir la nécessité de prolonger l'action au-delà de 2012 pour tenir compte des délais préopératoires de certains projets et inclure des emprises nouvelles libérées de leur occupation par certains services ministériels. Le Préfet Alain Régnier, Secrétaire général du Cidol, a donc sollicité l'ensemble des préfets de régions et de départements, y compris la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion, pour établir l'inventaire des terrains publics permettant la mise en chantier de logements sur la période 2012 – 2016 dans la perspective d'une prochaine réunion du Cidol. L'inscription de ces propositions dans l'application nationale Viv@cit  est attendue pour le 20 octobre 2011. La mise au point et l'exécution de ce programme imposent un suivi r gulier par le comit  de pilotage d partemental, incluant la Direction d partementale des territoires (DDT), la Direction d partementale des finances publiques (DDFIP) et les repr sentants locaux des op rateurs de l'Etat, tels RFF et SNCF. Au niveau r gional, la DREAL pourrait employer ce potentiel de logements support  par le foncier public pour servir la programmation territorialis e de logement contenue dans les Programmes locaux de l'habitat (PLH) et consolider les d cisions du Comit  r gional de l'habitat (CRH).

Lutte contre l'habitat indigne

Le Programme national de requalification des quartiers anciens d grad s (PNRQAD) et la r sorption de l'habitat indigne : bilan d' tape

Le programme national de requalification des quartiers anciens d grad s (PNRQAD) vise   r habiliter les centres-villes en d clin et participe de la palette d'actions aujourd'hui mises en  uvre afin de r sorber l'habitat indigne. Instaur  par la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009, le PNRQAD a un triple objectif : r sorber l'habitat indigne, remettre sur le march  des logements vacants et lutter contre la pr carit   nerg tique, tout en veillant au maintien de la mixit  sociale dans les quartiers concern s. Le programme concerne des quartiers pr sentant soit une concentration  lev e d'habitat indigne ainsi qu'une situation  conomique et sociale des habitants particuli rement difficile, soit une part  lev e d'habitat d grad  vacant et un d s quilibre important entre l'offre et la demande de logements. Le caract re novateur du PNRQAD r side dans le fait qu'il cible des quartiers anciens d grad s autour d'une approche globale   l' chelle urbaine, alliant r habilitation de l'habitat priv , r alisation de logements sociaux ou de places d'h bergement, redynamisation ou cr ation d'activit s  conomiques et commerciales, implantation de services publics et de sant , recyclage foncier, curetage... Sur les 87 candidatures d pos es

dans le cadre de ce programme, 25 collectivit s ont  t  retenues (dont une situ e dans les DOM) pour b n ficier d'une intervention conjointe de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et de l'Agence nationale pour la r novation urbaine (Anru), 15 autres quartiers pour b n ficier d'un accompagnement de l'Anah au titre de l'ing nierie et de la fiscalit  « Malraux ». Le PNRQAD est dot  d'un budget global de 380 millions d'euros (150 millions d'euros de l'Anah, 150 millions d'euros de l'Anru) et 80 millions d'euros de l'Etat (essentiellement pour le financement de la production de logements locatifs sociaux publics et des dispositifs d'exon ration fiscale « Malraux » pour les travaux de r habilitation). A ce jour, 10 conventions sont sign es, 7 sont en attente de signature et 8 restent encore   finaliser. Les 10 conventions sign es concernent les villes d'Aubervilliers, Bayonne, Bordeaux, Calais, Carpentras, Le Havre, Meaux, Saint-Denis, S te et Villeneuve-Saint-Georges. Ces conventions pluriannuelles entre collectivit s territoriales, Etat, agences et op rateurs, sp cifiques   chaque projet, pr cisent les objectifs   atteindre, les actions   mettre en  uvre, le calendrier des op rations et les moyens   d ployer.



Br ves

Le point sur le programme de formation du PNLHI

Le programme de formation sur la lutte contre l'habitat indigne se poursuit au dernier trimestre avec l'appui des Centres de valorisation des ressources humaines (CVRH) de M con, Tours et Arras. Au premier semestre se sont tenues 3 sessions de formation de formateurs, permettant de prendre connaissance de nouveaux supports p dagogiques, ainsi qu'une session portant sur le module de base « Connaissance des dispositifs de la lutte contre l'habitat indigne ». Les prochaines sessions se tiendront   M con du 22 au 24 novembre sur le module de base,   Arras les 15 et 16 novembre sur la « R daction des prescriptions des arr t s favorisant la mise en  uvre des travaux », ainsi qu'  Tours les 24 et 25 novembre sur la question des mesures d'office.

Sergio Stern nous a quitt s...

Sergio-Mario Stern-Rigamonti, est d c d  le mardi 9 ao t dernier des suites d'une longue maladie   l' ge de soixante ans et repose au cimeti re marseillais des Vaudrans. Il  tait photographe, vid aste et artiste. Il a collabor  avec Helmut Newton et exerc   galement le m tier de reporter de guerre. Il a v cu   la rue pendant plusieurs ann es. Depuis 2009, il a men  des projets artistiques avec des personnes sans-abri dans le cadre d'ateliers avec les associations CASA   Avignon et HAS   Marseille. La DiHAL a accompagn  son travail remarquable   travers deux projets « 2h09 dans » et « Etat des Lieux » qui ont illustr  chacun   leur mani re la participation des usagers et contribu  au changement des regards port s sur les personnes sans-abri.

Une nouvelle enqu te relative   l'acc s au logement ou   l'h bergement des personnes sortant de prison

La pr vention de l'errance   la sortie des  tablissements p nitentiaires est un des travaux du Chantier national prioritaire pour l'h bergement et l'acc s au logement. Dans cette perspective, l'administration p nitentiaire proc de depuis 2010   des enqu tes flash sur la situation des sortants de prison au regard du logement et de l'h bergement. Une deuxi me enqu te a  t  r alis e du 27 juin au 1er juillet 2011. Elle fait appara tre que sur 1467 sortants r partis dans 170  tablissements p nitentiaires, 7% ne disposaient d'aucune solution de logement ou d'h bergement et 7% disposaient uniquement d'une solution pr caire. Ces r sultats montrent une certaine stabilit  par rapport aux r sultats obtenus   l'issue de l'enqu te de 2010, et confirment la concentration des difficult s dans quelques d partements (Eure, Essonne, Val-de-Marne...) qui accueillent un nombre important de personnes d tenues de la r gion parisienne.



Libert  -  galit  - Fraternit 
R PUBLIQUE FRAN AISE

Premier Ministre

Minist re de l' cologie,
du D veloppement durable,
des Transports et du Logement

La lettre d'information de la DiHAL est une publication du d l gu  interminist riel pour l'h bergement et l'acc s au logement

Minist re de l' cologie, du D veloppement durable, des Transports et du Logement - MEDDTL - DiHAL / 78 rue Lecourbe / 75015 Paris

Responsable de la publication : Alain R gnier, Pr fet, d l gu  interminist riel

R dacteur en chef : Manuel Demougeot

Ont collabor    ce num ro : Denise Aubry, Agathe Duhamel, Pascale Estecahandi, Catherine Ganey, Marie-Fran oise Lavieville, Marianne Leblanc-Laugier, Guillaume Nungesser, Michel Polge.

ISSN n  2115 - 4163

La lettre d'information de la DiHAL - n  4 - 21 septembre 2011
DiHAL - Cellule communication - droits r serv s